

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2025**

Convocation en date du 7 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magalie BERLIOZ à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Nadine BUORO à Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT
Mr Frédéric GARRIGUE à Madame Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 Juin 2025 est approuvé excepté par Mr Maxime BOT, Mr Julien RANCOULE et Mme Delphine AUTRET-DUPONT.

0. Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

➤ **J'ai conclu :**

- Auprès de la SAS AGORA MOBILIER URBAIN – Domaine de la Poste Royale – 37, Chemin de Mujolan – 34690 FABREGUES une consultation pour la fourniture et la livraison de banquettes en granit reconstitué et de barrières de ville hors sol à sceller dans le cadre des futurs travaux relatifs à l'aménagement de la Place de la République de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 38 572,86 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0159)

- Auprès du groupement conjoint GUILLAUME PHOTO et Monsieur Yvan EFRATAS dont le mandataire est la société GUILLAUME PHOTO – 11, Rue des Augustins – 11300 LIMOUX, un marché public ayant pour objet des prestations d'assistance à la stratégie de communication de la Commune de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 14 000,00 Euros Hors Taxes pour une période allant du 1^{er} Juin 2025 jusqu'au 31 Décembre 2025.

(Décision n° 2025-0161)

- Auprès de Monsieur Nicolas GARCIA, photographe auto-entrepreneur, domicilié 7 rue du Cougaing,, 11300 LIMOUX, un contrat de prestation à l'occasion de l'organisation d'un atelier photographie sur le thème de l'autoportrait, le Mercredi 25 Juin 2025 de 10 h à 11 h 30 au Musée Petiet, pour un montant de 212,50 Euros toutes charges comprises.

(Décision n° 2025-0162)

- Auprès de Monsieur Nicolas GARCIA, photographe auto-entrepreneur, domicilié 7 rue du Cougaing, 11300 LIMOUX, un contrat de prestation à l'occasion de l'organisation d'un atelier photographie sur le thème de l'autoportrait, le Mercredi 24 Septembre 2025 de 10 h à 11 h 30 au Musée Petiet, pour un montant de 212,50 Euros toutes charges comprises.

(Décision n° 2025-0163)

- Auprès de Monsieur Nicolas GARCIA, photographe auto-entrepreneur, domicilié 7 rue du Cougaing, 11300 LIMOUX, un contrat de prestation à l'occasion de l'organisation d'un atelier photographie sur le thème de l'autoportrait, le Mercredi 29 Octobre 2025 de 10 h à 11 h 30 au Musée Petiet, pour un montant de 212,50 Euros toutes charges comprises.

(Décision n° 2025-0164)

- Auprès de la Compagnie « Clowns dans la sciure », représentée par sa Présidente Madame Françoise NALET, dont le siège social se trouve chez Mme COMES au 16 Route d'Eyne 66800 LLO, dans le cadre du marché nocturne qui se déroulera le Mardi 22 juillet 2025, Place de la République à LIMOUX, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la représentation de « Wotan Project », pour un montant de 2400 Euros.

(Décision n° 2025-0168)

- Auprès de l'association « Au Bal Citoyen », représentée par son Président Monsieur Frank TOUPART, dont le siège social se trouve au Village des arts Hameau de Ricazouls 34800 OCTON, dans le cadre du marché nocturne qui se déroulera le Mardi 8 juillet 2025, Place de la République à LIMOUX, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la représentation « Frangins », pour un montant de 650 Euros.

(Décision n° 2025-0169)

- Auprès de Mère Deny's Family, sise 49 rue du Pech, 31100 TOULOUSE, représenté par son Président Monsieur Laurent CADREILS, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la prestation du groupe « Wonder Brass Quartet », dans le cadre du

marché nocturne qui a eu lieu le Mardi 1^{er} Juillet 2025, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 1 500 Euros.
(Décision n° 2025-0170)

▪ Auprès de l'Association CINEM'AUDE dont le siège social est situé 27 Avenue De Lattre de Tassigny, BP 219, 11102 NARBONNE Cédex, représentée par Monsieur Fabrice CAPARROS, en sa qualité de Directeur, un contrat de prestation de service à l'occasion de deux projections cinématographiques en plein air qui ont eu lieu le mercredi 9 Juillet et le samedi 9 Août 2025 à 21h30 à l'Ile de Sournies à LIMOUX, pour un montant de 2 400 Euros.
(Décision n° 2025-0171)

-

▪ Auprès de l'association KBKC représentée par sa Présidente Madame Christelle BOYE CONTARD, dont le siège social se trouve au 2155 route du Quercy Blanc 82270 MONTPEZAT DE QUERCY, dans le cadre du marché nocturne qui se déroulera le Mardi 29 juillet 2025, Place de la République à LIMOUX, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la représentation de « Deeplodocus », pour un montant de 1056 Euros.
(Décision n° 2025-0175)

▪ Auprès de Music' Alim, sise 23 rue du Stade 11300 LIMOUX, représenté par son Président Monsieur Michel TEJADA dans le cadre d'une animation musicale qui aura lieu le jeudi 31 Juillet 2025, aux Marronniers à LIMOUX, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la prestation du groupe « Les 4 Têtes + Elea », pour un montant de 1200 Euros.
(Décision n° 2025-0177)

▪ Auprès de Broken Glasses, sise 2 bis rue Montségur 11000 CARCASSONNE, représenté par son Président Monsieur Sébastien CANO, dans le cadre d'une animation musicale qui aura lieu le vendredi 11 Juillet 2025, promenade du Tivoli à LIMOUX, un contrat d'engagement artistique à l'occasion de la prestation du groupe « White Street », pour un montant de 1000 Euros.
(Décision n° 2025-0185)

▪ Auprès de l'Association KB7, représentée par son Président, Monsieur Abel MERAH CLARAC domicilié 24 Rue Melvin Jones à LIMOUX, dans le cadre d'une animation musicale qui aura lieu le Jeudi 24 Juillet 2025, Place de la République à LIMOUX, un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle, , pour un montant de 1060 Euros.
(Décision n° 2025-0189)

▪ Auprès de Monsieur Malou BERDOY, sise 11 Rue Yvan Lacassagne, dans le cadre d'une animation musicale qui aura lieu le Jeudi 24 Juillet 2025, Place de la République à LIMOUX, un contrat d'engagement artistique à l'occasion d'un spectacle de pour un montant de 120 Euros
(Décision n° 2025-0190)

▪ Auprès de la Compagnie Les Enjoliveurs, SARL, représentée par son Gérant, Monsieur Thierry CADENET, sise 6 Place du Sacré Cœur, 12230 SAINTE EULALIE DE CERNON, dans le cadre du marché nocturne qui se déroulera le Mardi 19 Août 2025, Place de la République à LIMOUX, un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle à l'occasion de la représentation « Tapas Fanfare », pour un montant de 2400 Euros.
(Décision n° 2025-0192)

▪ Auprès de Monsieur Jean-Marie PICHOT – « SunnySide Anim » – 270, Rue des Amandiers – 11620 VILLEMOUSTAUSOU un contrat d'Engagement, relatif à l'animation du Forum des associations qui se déroulera le Samedi 30 Aout 2025 sur l'Esplanade François MITTERAND à LIMOUX, pour un montant de 450,00 Euros.
(Décision n° 2025-0198)

▪ Auprès de l'association « Dénote en liberté », représentée par sa Présidente Madame Florence LENOBLE, sise 1 chemin de Gournes, Hameau de Pech Salamou 11240 DONAZAC, dans le cadre d'une animation musicale qui se déroulera le Vendredi 8 août 2025, au Tivoli à LIMOUX, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la représentation de « Kif Kif », , pour un montant de 660 Euros
(Décision n° 2025-0199)

▪ Auprès de l'association Kiosque 1900, représentée par son Président Monsieur Thibaut MARC, sise 15 route d'Alaigne 11300 MALRAS, dans le cadre du marché nocturne qui se déroulera le Mardi 5 août 2025, Place de la République à LIMOUX, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la représentation de « White Beans Jazz Quartet », pour un montant de 1000 Euros
(Décision n° 2025-0200)

▪ Auprès de l'association « Convers Band », représentée par son Président Monsieur Benoît VERGNES, située 22 rue Tesseyre 11000 CARCASSONNE, dans le cadre du marché nocturne qui se déroulera le Mardi 12 Août 2025, Place de la République à LIMOUX, un contrat de cession, pour une animation musicale, pour un montant de 1000 Euros.
(Décision n° 2025-0201)

▪ Auprès de Monsieur Eric GILLES, domicilié au 26 Grand'rue 11090 MAQUENS, dans le cadre du marché nocturne qui se déroulera le Mardi 26 Août 2025, Place de la République à LIMOUX, un contrat d'engagement, à l'occasion de la représentation de « l'Affaire à Swing », , pour un montant de 500 Euros net.
(Décision n° 2025-0202)

▪ Auprès de « Le Chat Bleu Productions », représentée par sa Présidente Madame Dorinne REMAUD, sise 1 Bis rue Bel Air 09700 SAVERDUN, dans le cadre d'un spectacle qui se déroulera le Vendredi 29 Août 2025, à île de Sournies à LIMOUX, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la représentation « Tibo Tout Court », pour un montant de 600 Euros.
(Décision n° 2025-0203)

▪ Auprès de l'association Las Chulas, représentée par sa Présidente Madame Katia MORENO, domiciliée au 8 rue des Pins 11300 LIMOUX,, dans le cadre d'une animation musicale qui se déroulera le vendredi 15 Août 2025, Place de la République à LIMOUX, un contrat de vente avec pour un montant de 250 Euros.
(Décision n° 2025-0204)

▪ Auprès de l'Union Musicale « Les Sans-Souci » représentée par son Président Monsieur Philippe REY, sise 3 quai du Port 11400 CASTELNAUDARY dans le cadre d'un spectacle qui se déroulera le Samedi 30 Août 2025, à île de Sournies à LIMOUX, un contrat de cession pour un montant de 1000 Euros.
(Décision n° 2025-0205)

▪ Auprès de Kiwi Production représentée par sa gérante Madame Virginie BAIET-DARTIGALONGUE, sise 65 rue de Grajot 31340 MIREPOIX SUR TARN, dans le cadre d'un spectacle qui se déroulera le Samedi 30 Août 2025, à île de Sournies à LIMOUX, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la représentation de « StormQuesta » pour un montant de 2 954Euros. (Décision n° 2025-0206)

▪ Auprès de Monsieur Pascal PEZOT agissant tant en son nom qu'en sa qualité de mandataire des musiciens de l'ensemble musical Musicoloris, domicilié 4 chemin de l'artigue 11570 VILLEFLOURE dans le cadre d'une animation musicale qui se déroulera le Samedi 23 Août 2025,

Place de la République à LIMOUX, un contrat d'engagement à l'occasion de la représentation de « Musicoloris », pour un montant total de 360 Euros net.
(Décision n° 2025-0207)

▪ Auprès de la Compagnie MINIBUS, représentée par son Président Monsieur Jacques TOUATI, sise 124 rue Alphonse Allais 34070 MONTPELLIER à l'occasion de l'Opération « Code de Bonne Conduite 2025 », un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, pour deux représentations d'un spectacle qui aura lieu salle Louis Costes à LIMOUX, le Mardi 30 Septembre 2025, pour un montant de 1 400 Euros.
(Décision n° 2025-0208)

▪ Auprès de Madame Martine ALO agissant tant en son nom qu'en sa qualité de mandataire des musiciens de l'ensemble musical Djalama Quartet, domiciliée 28 rue des Cordeliers 11300 LIMOUX, un contrat d'engagement à l'occasion de la représentation de « Djalama Quartet », dans le cadre d'une animation musicale qui se déroulera le vendredi 22 août 2025, sur les Marronniers à LIMOUX, , pour un montant total de 500 Euros net.
(Décision n° 2025-0210)

▪ Auprès de avec Madame Serena DE SOUSA agissant tant en son nom qu'en sa qualité de mandataire des artistes de l'ensemble Cuadro Flamenco, domiciliée 51b route de Fronton, dans le cadre d'une animation musicale qui se déroulera le Vendredi 15 Août 2025, Place de la République à LIMOUX, un contrat d'engagement à l'occasion de la représentation de « CUADRO FLAMENCO », pour un montant total de 720 Euros net.
(Décision n° 2025-0220)

▪ Auprès d'Acrostiches et compagnie, représentée par son Président Monsieur Alain PAUCHARD, sise 350 Chemin Tucaut 31100 TOULOUSE, dans le cadre d'un spectacle qui se déroulera le Vendredi 29 août 2025, à l'île de Sournies à LIMOUX, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la représentation de « MarinaJak » avec pour un montant de 2 400 Euros.
(Décision n° 2025-0223)

➤ **J'ai accepté :**

▪ La proposition commerciale établie par la SAS AGORA MOBILIER URBAIN – Domaine de la Poste Royale – 37, Chemin de Mujolan – 34690 FABREGUE, relative à la fourniture et la livraison de jardinières et de potelets acier dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de la République de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 37 551,57 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2025-0158)

▪ Le procès-verbal de la deuxième campagne de récolement décennal consistant en la vérification de l'existence et de l'emplacement de tous les objets inscrits à l'inventaire
(Décision n° 2025-0160)

▪ Le renouvellement de la Convention de partenariat entre la Commune de Limoux et l'Académie de Montpellier, relative à la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail de 1^{er} Degré académique pour les élèves des écoles publique maternelles et élémentaires de la Commune pour l'année scolaire 2025-2026.

La participation financière de la Commune a pour seul but de couvrir une part des dépenses engagées par la région académique pour la mise à disposition du logiciel, l'assistance, et

l'accompagnement des utilisateurs. La participation de la Commune est fixée à 40,00 Euros TTC par école et par an.

(Décision n° 2025-0165)

- La convention de mise à disposition tripartite intervenant entre la Communauté de Communes du Limouxin, l'Association des Amis du Musée des Arts Graphiques et de la Communication (AMIAGRAC) et la Commune de Limoux concernant le local que la Communauté de Communes du Limouxin met à disposition de la commune, à titre gratuit avec une participation correspondant au remboursement des frais des charges de fluides.

Dénomination générale : Rez-de-chaussée sis 25 rue Blanquerie à Limoux

Surface : 365 m² divisés en plusieurs pièces

Durée de la convention : A compter du 1^{er} Janvier 2023 renouvelable par tacite reconduction

(Décision n° 2025-0166)

- La proposition commerciale établie par la société PUNKY – 11, Rue Pierre DE FERNAT – 11200 LEZIGNAN-CORBIERES, relative au nettoyage des vitres, des sols moquette et autres sols des terrains de « padel » et de tennis situés Rue des Violettes à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 890,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0167)

- La proposition commerciale établie par la SAS SAPIE BAT SCIC dont le siège social est situé 7, Rue du Cougaing, 11300 LIMOUX, relative à une mission pour la rédaction d'une étude visant à analyser et à présenter les spécificités patrimoniales de la Commune de LIMOUX pour proposer et justifier un périmètre S.P.R cohérent et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 9 000,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0172)

- La proposition commerciale établie par la société PUNKY – 11, Rue Pierre DE FERNAT, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES, relative au nettoyage des vitres, des sols moquette et autres sols des terrains de « padel » et de tennis situés Rue des Violettes à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 890,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0173 – Annule et remplace la décision n° 2025-0167)

- La déclaration de sous-traitance présentée par le Groupement conjoint SAS TRINQUIER et SAS CDS dont le mandataire est la SAS TRINQUIER – Rue Nicolas CUGNOT – Z.I de l'Estagnol – 11000 CARCASSONNE, titulaire du Lot N° 2 – Charpente métallique – Couverture – Bardage, du marché de travaux relatif à la création d'une halle de 4 terrains de « padel » à LIMOUX.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SARL SOFALEC – 11, Rue Fritz Lauer – 11000 CARCASSONNE et que le montant des prestations sous-traitées (raccordement électrique des châssis ouvrants) s'élève à la somme de 4 923,78 Euros (TVA auto liquidation).

(Décision n° 2025-0174)

- La proposition commerciale établie par l'Office National des Forêts (O.N.F) – Agence Territoriale ARIEGE AUDE PYRENEES ORIENTALES – Unité Territoriale Haute Vallée de l'AUDE - 2, Rue Charles Péguy – 11500 QUILLAN, relative à des travaux d'infrastructure s'inscrivant dans le cadre du programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune de LIMOUX au titre de l'année 2025, avec notamment la création d'une route forestière, la création de place de retournement ainsi que la fourniture et la mise en place d'une barrière double pivotante et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 18 680,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0176)

(Annulée et remplacée par la décision N° Décision n° 11-206-2025-0183)

▪ La désignation comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : Le GARAGE CAZENAVE – Mécanique – Carrosserie – Peinture – 31, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX, pour des travaux de carrosserie divers sur le véhicule RENAULT

KANGOO II EXPRESS, immatriculé BG-330-PQ, utilisé par les Services Techniques de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 236,55 € Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0178)

(Annulée et remplacée par la décision N° Décision n° 11-206-2025-0184)

▪ Le renouvellement du contrat Carte Achat Public n° 85223480031 pour la période allant du 25 Avril 2025 au 25 Avril 2027

(Décision n° 2025-0179)

▪ Un Avenant N° 1 relatif à une diminution du montant des travaux (suppression d'une bavette en plomb) avec la SARL EN VERRE CONTRE TOUT – 46, Avenue René Cassin – 81100 CASTRES, titulaire du Lot N° 3 – Vitraux, du marché de travaux pour la réfection des toitures du porche d'entrée, du chœur et de l'ancienne chapelle nord de l'Eglise de la Miséricorde à LIMOUX et ce pour un montant de – 330,00 € Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de – 1,23 %.

(Décision n° 2025-0180)

▪ La proposition d'honoraires établie par le Cabinet AURIOL ARCHITECTURE & PATRIMOINE – 39, Avenue du Général De GAULLE – 11150 BRAM, relative à une mission d'étude d'Avant-Projet (AVP) dans le cadre des futurs travaux de restauration et mise en valeur du Pont Neuf à LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 36 547,26 € Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0181)

▪ La proposition commerciale établie par l'EURL NLC DECO – 2A, Rue des Forges – 76680 SAINT SAËNS, relative à la fourniture et la livraison de statues en résine pour les Fêtes de Noël et du Nouvel An 2025 de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 763,15 € Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0182)

▪ La proposition commerciale établie par l'Office National des Forêts (O.N.F) – Agence Territoriale ARIEGE AUDE PYRENEES ORIENTALES – Unité Territoriale Haute Vallée de l'AUDE - 2, Rue Charles Péguy – 11500 QUILLAN, relative à des travaux d'infrastructure s'inscrivant dans le cadre du programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune de LIMOUX au titre de l'année 2025, avec notamment la création d'une route forestière ainsi que la création de place de retournement et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 14 452,42 € Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0183)

(Annule et remplace la Décision N° 11-206-2025-0176)

▪ La désignation comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : Le GARAGE CAZENAVE – Mécanique – Carrosserie – Peinture – 31, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX, pour des travaux de carrosserie divers sur le véhicule RENAULT KANGOO II EXPRESS, immatriculé BG-330-PQ, utilisé par les Services Techniques de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 041,79 € Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0184)

(Annule et remplace la Décision N° 11-206-2025-0178)

▪ La proposition commerciale établie par la SARL RED & BLACK – N° 10, ZA La Plaine – 11300 Cournanel, relative à l'étanchéité de la toiture du local buvette attenant aux tribunes du Stade Honneur de l'Aiguille à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 727,80 euros Hors Taxes
(Décision n° 2025-0186)

▪ De désigner comme titulaires du marché après analyse des offres reçues dans le délai imparti et après une étape de négociation :

LOT - DESIGNATION	MONTANT Exprimés en Euros H.T	TITULAIRE
LOT - DESIGNATION	MONTANT Exprimés en Euros H.T	TITULAIRE
LOT N° 1 : GROS-OEUVRE	96 007,59 €	Groupement conjoint ESCOURROU Groupe / SAS GRAND SUD DESAMANTAGE Mandataire : ESCOURROU Groupe 545, Avenue Georges Guille BP 50516 11009 CARCASSONNE Cedex
Part ESCOURROU Groupe : Gros œuvre : 83 007,59 € H.T Part SAS GRAND SUD DESAMANTAGE : Désamiantage : 13 000,00 € H.T		
LOT N° 2 : COUVERTURE - ETANCHEITE	66 952,36 €	SAS ROSALA 5, Rue Jean MELIES Z.I La Bouriette 11000 CARCASSONNE
LOT N° 3 : DOUBLAGE – CLOISONS – FAUX PLAFONDS	-	Lot déclaré infructueux Pas de candidat
LOT N° 4 : REVETEMENTS SOLS ET MURS	29 420,00 €	CARRELAGE REVETEMENT AUDOIS Zone Industrielle Carrefour de Bezons 11620 VILLEMUSTAUSOU
LOT N° 5 : MENUISERIES	84 377,00 €	SASU MENUISERIE LAQSIL Z.A. Le Briolet 11570 PALAJA
LOT N° 6 : PEINTURE	44 225,98 €	SCOP ABADIE 29, Avenue Oscar Rougé 11300 LIMOUX
LOT N° 7 : ELECTRICITE – CFO / CFA	144 591,40 € Y compris PSE01 pour 1 712,50 € H.T	SAS ROBERT 22, Rue de la Gare 11250 POMAS
LOT N° 8 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE	141 579,00 € <i>Se détaillant :</i> Base : 109 351,00 € PSE01 : + 6 576,00 € PSE01 : + 25 652,00 €	Société d'Exploitation des Ets NACENTA 7, Rue Ampère B.P. 61060 11870 CARCASSONNE Cedex 9
Total général : <u>607 153,33 €</u>		

(Décision n° 2025-0187) - (Annule et remplace la Décision n° 2025-132)

- La convention d'Assistance juridique et de représentation en justice présentée par la SELARL VPNG - Avocats aux Barreaux de MONTPELLIER, PARIS, MARSEILLE et TOULOUSE, domiciliés 11 bis, Rue de la Loge – 34000 MONTPELLIER.

Etant précisé dans un premier temps que cette convention est fixée à une année, à compter du 22 Juin 2025 jusqu'au 21 Juin 2026. Elle n'est pas reconductible de manière tacite.

Puis dans un second temps, que les honoraires seront facturés sur la base d'une vacation horaire de 135,00 Euros Hors Taxes, augmentés de la TVA au taux en vigueur (actuellement 20%), et ce au fur et à mesure de l'accomplissement des diligences.

A la demande de la Commune de LIMOUX, un devis pourra être établi pour une mission déterminée.

Le montant total annuel des honoraires versés à la SELARL VPNG ne pourra excéder la somme de 40 000,00 Euros Hors Taxes.

Enfin, les frais et débours divers seront réglés en sus, sur présentation de justificatifs. Ces derniers comprennent les frais de déplacement, les timbre de plaidoirie, les frais de RAR et de coursier et les frais externalisés de copies lorsque le volume le nécessite.

(Décision n° 2025-0188)

- De mettre à disposition par la ville de LIMOUX à la Communauté des Communes du Limouxin un local professionnel situé au 18 place de la République pour une durée 2 mois soit du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025

(Décision n° 2025-0191)

- La proposition commerciale établie par la SARL DRAG AUTO PUB – Zone d'Activité LA VOILERIE – 711, Chemin de Vealoux – 13170 LES PENNES MIRABEAU, relative à une démonstration de « crashtests » pédagogiques (1 percussion VL / 2 roues, 1 percussion VL / VL et 1 démonstration de freinage) dans le cadre de l'Opération « Code de bonne conduite » prévue le Vendredi 03 Octobre 2025 sur l'Esplanade François Mitterrand à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 300,00 Euros Hors Taxes

(Décision n° 2025-0193)

- La proposition commerciale établie par la SA ENEDIS – Direction Languedoc Roussillon – 382, Rue Raimon De Trencavel – 34926 MONTPELLIER Cedex 9, relative au déplacement de l'armoire électrique sise 1, Rue des Violettes à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 210,40 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0194)

- La proposition commerciale établie par la SAS SADIM MAXIMA CUISINES – 290, Avenue Paul Henri MOUTON – ZAC La Ferraudière – 11000 CARCASSONNE, relative à la fourniture et la pose d'une cuisine équipée pour la nouvelle Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 075,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0195)

- De signer le nouveau contrat devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la SAS DIGIT INNOVATION dont le siège social est situé Avenue Alfred KASLER – Tecnosud – 66000 PERPIGNAN relatif à la location de deux écrans multifonctions SIMPLY TAB 65 pouces pour la salle du Conseil Municipal ainsi que d'une borne DIGI'TOUCH INDOOR tactile 43 pouces pour l'accueil de l'Hôtel de Ville de LIMOUX.

Etant précisé dans un premier temps que ce contrat de location est conclu pour une période allant du 30 Janvier 2025 jusqu'au 30 Janvier 2031 (soit 12 semestres).

Puis dans un second temps, que le montant semestriel du loyer est fixé à la somme de 2 700,00 Euros Hors Taxes.

Et dans un dernier temps, que le cessionnaire de ce contrat de location, pouvant bénéficier d'un paiement direct, est : BNP PARIBAS LEASE GROUP dont le siège social est situé 18, Rue Baudin – CS 70247 – 92595 LEVALLOIS PERRET Cedex. (Décision n° 2025-0196)

▪ La proposition commerciale établie par la société ENGIE Solutions – Direction Bâtiments Occitanie – 254, Rue Léon JOULIN – BP 30613 – 31106 TOULOUSE Cedex 1, relative à la remise en état de la centrale double flux des vestiaires du Gymnase de L'OLYMPIE de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 585,66 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2025-0197)

▪ La proposition d'intervention, à l'occasion de l'Opération « Code de Bonne Conduite » 2025, de l'Association Prévention Routière, représentée par Madame Gisèle MARTINEZ, dont le siège social est situé 30 Rue Georges Brassens, 11000 CARCASSONNE, qui aura lieu dans différents établissements scolaires, les 29, 30 Septembre et 2 Octobre 2025, pour un montant de 1 600 Euros. (Décision n° 2025-0209)

▪ De désigner les opérateurs économiques titulaires de l'accord-cadre suite aux offres reçues dans le délai imparti :

LOT N° 1 – Maitrise d'œuvre pour travaux d'Architecture divers

- TITULAIRE N° 1 : EURL Alexandre TALLET ARCHITECTE – 6, Rue des Jardins – 11260 ESPERAZA.
- TITULAIRE N° 2 : RAYNAUD Jean-Luc – Architecte DPLG – 10, Rue de la Bladerie – 11300 LIMOUX.
- TITULAIRE N° 3 : SELAS PLUG 'Architecture – 1, Avenue Maréchal Foch – 11000 CARCASSONNE

LOT N° 2 – Maitrise d'œuvre pour travaux d'Architecture en Patrimoine

- TITULAIRE N° 1 : EURL Alexandre TALLET ARCHITECTE – 6, Rue des Jardins – 11260 ESPERAZA.
- TITULAIRE N° 2 : Groupement solidaire AURIOL ARCHITECTURE & PATRIMOINE et EURL ECB (Economie, Coordination du Bâtiment) –18, Avenue Alexandre Marqui – 65100 LOURDES dont le mandataire est AURIOL ARCHITECTURE & PATRIMOINE – 39, Avenue Général de Gaulle – 11150 BRAM.

Donnant lieu à des marchés subséquents de Maitrise d'œuvre pour des travaux d'Architecture divers et du patrimoine, définis sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité du marché et l'ensemble des lots.

Etant précisé que cet accord-cadre est conclu pour une période de 1 an à compter de la date de notification, renouvelable 2 fois dans la limite de 3 ans et/ou 90 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée du marché et l'ensemble des lots.

(Décision n° 2025-0211)

▪ De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La SAS KILOUTOU CARCASSONNE – 560, Boulevard Denis Papin – Z.I de la Bourriette – 11000 CARCASSONNE, pour la location et la livraison de tentes pliables pour le Forum des Associations organisé le Samedi 30 Août 2025 sur l'Esplanade François Mitterrand à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 784,18 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2025-0212)

▪ De désigner comme titulaire du marché après analyse de l'unique offre reçue dans le délai imparti : La SARL VIDAL et Fils – « La Confrérie » - 11270 FANJEAUX pour des prestations de services relatives au transport collectif « intramuros », définies avec un seuil maximum de 90 000,00 Euros Hors Taxes.

Etant précisé dans un premier temps, que ce marché est conclu pour une période allant du 1er Septembre 2025 jusqu'au 03 Juillet 2026 (soit pour toute la période scolaire 2025-2026), non renouvelable.

Et dans un second temps, que le montant journalier pour un ramassage Aller le matin et Retour en fin de journée scolaire est fixé à 355,71 Euros Hors Taxes.

Durant l'exécution du marché et en fonction des demandes de ses administrés, la Commune de LIMOUX se réservera le droit de lever la (les) option(s) suivante(s) :

- Option N° 1 : Ramassage du midi et d'un retour pour 13 H 30 et dont le montant journalier est fixé à 101,97,00 Euros Hors Taxes.
- Option N° 2 : Ramassage du vendredi matin et/ou des autres matins de la semaine (sauf dimanches et jours fériés) pour le marché de LIMOUX et dont le montant journalier est fixé à 130,71 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0213)

▪ Un Avenant N° 1 relatif à une diminution du montant des travaux (suppression de la cage de protection du TGBT, modification des portes d'accès suite à l'intégration d'un système de gestion d'accès et la suppression d'une porte d'accès pour un montant de – 2 182,00 Euros Hors Taxes).

Mais également relatif à une augmentation du montant des travaux (fabrication et pose de tôles anti-effractions, fourniture et pose d'une gâche électrique encastrée sur la porte arrière du terrain de tennis couvert et fourniture et pose de 3 fermes portes sur les terrains extérieurs pour un montant de + 1 662,98 Euros Hors Taxes), avec la SARL CO-ME-CA – 14, Charles Portal – ZI La Bouriette – 11000 CARCASSONNE, titulaire du Lot N° 5 - Serrurerie, du marché de travaux pour la création d'une halle couverte de 4 terrains de « Padel » à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme – 519,02 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de – 2,16 %.

Etant précisé que le montant global du marché initialement fixé à la somme de 24 020,00 Euros Hors Taxes, va donc passer à la somme de 23 500,98 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0214)

▪ Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux (couverture en zinc de la tête de mur au-dessus du portail sculpté y compris la reprise en maçonnerie et la fonçure bois mais également la reprise et l'habillage en zinc des appuis en pierre au pied des vitraux) avec l'EURL MP CHARPENTE – 23, Route de Lavelanet – 11230 CHALABRE, titulaire du Lot N° 1 – Charpente-Couverture, du marché de travaux pour la réfection des toitures du porche d'entrée, du chœur et de l'ancienne chapelle nord de l'Eglise de la Miséricorde à LIMOUX et ce pour un montant de + 1 278,16 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de + 6,67 %.

Etant précisé que le montant global de ce lot N° 1 initialement fixé à la somme de 19 159,65 Euros Hors Taxes, va donc passer à la somme de 20 437,81 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0215)

▪ Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux (réfection complète du vestiaire arbitre) avec la SAS SAT ET FILS – 10, Rue des Ecoles – 11300 CEPIE, titulaire du marché relatif à la réhabilitation des vestiaires du Stade Honneur de l'Aiguille de LIMOUX et ce pour un montant de + 3 267,70 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de + 6,07 %.

Etant précisé que le montant global du marché initialement fixé à la somme de 53 779,40 Euros Hors Taxes, va donc passer à la somme de 57 047,10 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0216)

▪ La proposition commerciale établie par la Protection Civile de l'AUDE – 36, Avenue Oscar Rougé – 11300 LIMOUX, relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre des prochaines Fêtes de LIMOUX prévues et organisées les 4, 5, 6, 7, 10, 12, 13 et 14 Septembre 2025 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 750,00 Euros nets.

D'accepter et de signer la convention N° 1475343 devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la Protection Civile de l'AUDE, détaillant l'ensemble des conditions pour la mise en place de ce Dispositif Prévisionnel de Secours dans le cadre de la prochaine fête locale.
(Décision n° 2025-0217)

▪ De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La société CALL & TALK - AUDIOGUIDES BLUEHERTZ – 117, Avenue Victor HUGO – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (Siège social et ateliers sis : C/Penélope 5 – 28042 MADRID – Espagne), pour la mise en place d'audioguides pour le Musée Petiet de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 8 812,75 Euros nets (TVA intracommunautaire 0%).
(Décision n° 2025-0218)

▪ La convention de délégation devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et le bureau d'étude OC'Téha – 12, Avenue du Pont de France – 11300 LIMOUX, relative à la mise en œuvre et le suivi du dispositif « Permis de louer ».

Etant précisé dans un premier temps, que ce dispositif conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 40 000,00 Euros Hors Taxes, entrera en vigueur le 1^{er} Septembre 2025 et sera renouvelé chaque année tacitement.

Ladite convention pourra être résiliée de façon unilatérale et anticipée par la Collectivité, à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Puis dans un second et dernier temps, que la Commune de LIMOUX s'engage à régler au titulaire une participation financière liée à la visite des logements et la rédaction des rapports de visite selon les conditions définies ci-après, à savoir :

	Montant en € HT
Visite du logement avec rédaction du logement décent	150,00 €
Visite du logement avec rédaction du rapport de non décence	300,00 €
Visite de contrôle après travaux	100,00 €
Visite du logement ayant déjà fait l'objet d'un accord de mise en location	100,00 €

(Décision n° 2025-0219)

▪ Un Avenant N° 1 relatif à une diminution du montant des travaux (suppression du ragréage, fourniture et pose de carrelage grés cérame et de plinthes droites) avec la société CARRELAGE REVETEMENT AUDOIS – Zone Industrielle – Carrefour de Bezons – 11620 VILLEMOSTAUSOU, titulaire du Lot N° 4 – Revêtements sols et murs, du marché de travaux pour la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX et ce pour un montant de – 7 945,64 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de - 27 %. Le nouveau montant de ce Lot N° 4 est désormais fixé à la somme de 21 474,36 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2025-0221)

▪ La proposition commerciale établie par la SARL AUDIO SEPT – PRAE Charles Cros – N° 15, Chemin du Languedoc – 11300 PIEUSSE, relative à la location de matériel de sonorisation et d'éclairage ainsi que les différentes prestations techniques nécessaires dans le cadre des spectacles organisés à l'Île de Sournies de LIMOUX du Vendredi 29 Août au Samedi 30 Août 2025, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 6 755,00 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2025-0222)

▪ De signer la convention devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la SASU ALD TRANSPORT dont le siège social est situé 9, Chemin des Arbousiers – 11300 MALRAS, relative au fonctionnement de la fourrière pour véhicules automobiles et autres.

Etant précisé que les caractéristiques essentielles de ladite convention sont les suivantes, à savoir :

- Le titulaire exploite le service à ses risques et périls et avec ses propres moyens.
- Il perçoit directement auprès des contrevenants les tarifs tels que prévus au contrat, dans les limites fixées par l'arrêté interministériel fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobile en vigueur, afin de rémunérer son activité ; il fait son affaire du recouvrement des sommes impayées auprès des contrevenants.
- La Commune de LIMOUX conserve le contrôle du service et obtient du titulaire tous les renseignements en lien avec le fonctionnement du service confié.
- Une redevance correspondant à un pourcentage égal à 23% du chiffre d'affaire Hors Taxes réalisé sera versée à la Commune de LIMOUX.
- La présente convention est conclue pour une période allant du 1^{er} Septembre 2025 jusqu'au 31 Août 2026, non renouvelable.

(Décision n° 2025-0224)

▪ De passer un contrat de prestation de service avec Monsieur Rodrigue TRETON, Docteur en Histoire - Médiéviste - Paléographe domicilié 2, le Moulin 11190 SERRES (*SIRET*: 539596841 00020), pour un montant de 500,00 Euros, correspondant aux transcriptions et analyses d'actes de l'exposition « Histoire(s) d'une ville marchande et d'industries : Limoux du Moyen-Âge à la fin du XIX^{ème} siècle »

(Décision n° 2025-0225)

▪ De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : Le cabinet AXIOME – Géomètre Expert – 56, Avenue des Corbières – 11300 LIMOUX, pour des prestations de géomètre-expert relatives à des plans d'intérieur des deux bâtiments situés sur les parcelles cadastrées section AK N° 339 et AK N° 404 sises Rue Rhin et Danube et Avenue André Chénier sur la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 5 945,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0226)

▪ La proposition commerciale établie par la société ENGIE SOLUTION – Direction Régionale Bâtiments Occitanie – 254, Rue Léon JOULIN – BP 30613 – 31106 TOULOUSE Cedex 1, relative au passage du feu de circulation déjà implanté sur l'Avenue du Lauragais à LIMOUX en feu micro régulé et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 994,90 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0227)

▪ De passer un marché public sous la forme d'un marché à bons de commande de prestations de service avec l'EUSRL LIMOUX RUGBY LEAGUE dont le siège social est situé au Club House Stade de l'Aiguille – Avenue de l'Aiguille à LIMOUX, pour la saison 2025-2026, conclu pour la somme forfaitaire de 10 000,00 Euros Hors Taxes à chaque commande

soit un minimum pour le marché global de 10 000,00 Euros Hors Taxes et un maximum de 60 000,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0228)

▪ La proposition commerciale établie par la société E.V.S - Electronique Vidéo Service – Monsieur CRUZ Francis – Z.A. d'Occitanie – 11300 LIMOUX, relative à la fourniture et l'installation de deux bornes rétractables pour le Pont Neuf de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 6 630,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0229)

▪ Les recettes désignées à l'article 3 de la décision de création de régie de recette Pôle Sports Vie Associative sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : Chèque

2° : Numéraire

- 3° : Carte Bancaire avec ouverture de compte de dépôt de fond au trésor
- 4° : Virement
- 5° : Prélèvement
- 6° : Paiement Internet
- 7° : Système Informatique agréée
- 8° : Paiement avec convention (à titre d'exemples Chèques vacances, Acti-CITY...)

Elles sont perçues contre remise à l'usager de Tickets et/ou formules assimilées.
(Décision n° 2025-0230)

- L'adoption du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole, sachant qu'il s'appliquera à compter du 1^{er} Septembre 2025, jusqu'à ce que soit mis en place un autre règlement.
(Décision n° 2025-0231)

- L'adoption du règlement intérieur de la restauration scolaire, sachant qu'il s'appliquera à compter du 1^{er} Septembre 2025, jusqu'à ce que soit mis en place un autre règlement.
(Décision n° 2025-0232)

- L'adoption du règlement intérieur des Garderies et Etudes Surveillées, sachant qu'il s'appliquera à compter du 1^{er} Septembre 2025, jusqu'à ce que soit mis en place un autre règlement.
(Décision n° 2025-0233)

- La déclaration de sous-traitance présentée par la SAS COLAS France – Agence AUDE Etablissement de Carcassonne – ZI La Bourriette – Rue Edouard Branly – BP 1084 – 11880 CARCASSONNE Cedex 09, titulaire du Lot N° 12 – Voirie – Réseaux divers, du marché de travaux relatif à la création d'une halle de 4 terrains de « padel » à LIMOUX.
Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SAS TRAVAUX CLOTURES – 7, Place du Four – 11610 VENTENAC-CABARDES et que le montant des prestations sous-traitées (Fourniture et pose de clôtures et portail) s'élève à la somme de 7 800,00 Euros (TVA auto liquidation).
Ce sous-traitant peut bénéficier d'un paiement direct.
(Décision n° 2025-0234)

- De passer, dans le cadre de Vignobles en Scène qui se déroulera le dimanche 19 octobre 2025, allée des Maronniers à LIMOUX, un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle à l'occasion de la représentation « Bacchus Delirium », avec la Compagnie Les Enjoliveurs, SARL, représentée par son Gérant, Monsieur Thierry CADENET, sise 6 Place du Sacré Cœur, 12230 SAINTE EULALIE DE CERNON, pour un montant de 2400 Euros.
(Décision n° 2025-0235)

- De passer, dans le cadre de Vignobles en Scène qui se déroulera le Samedi 18 Octobre 2025, Allée des Maronniers à LIMOUX, un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle à l'occasion de la représentation de « Que Tengo », avec Ulysse Maison d'Artistes, représentée par son Co-gérant, Monsieur Sylvain LACOMBE, dont le siège social est situé 6 rue de Clermont, 46100 FIGEAC, pour un montant de 2 532 Euros.
(Décision n° 2025-0236)

- De passer un contrat de cession pour les spectacles « Délice d'Amour » (enfants et Music-Hall) à l'occasion du Noël des enfants de la ville et des personnes âgées, qui se dérouleront au cinéma l'Elysée à Limoux du 17 au 20 Décembre 2025 avec SARL Alparose Event, sise 538 route des Blanchiers 24520 SAINT NEXANS, représentée par sa Présidente Madame Josiane Caillet, pour un montant de 12 590€. (Décision n° 2025-0237)

- D'accepter la déclaration de sous-traitance proposée par l'Entreprise Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – 09500 ROUMENGOUX, titulaire du marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de la Place de la République de LIMOUX.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SAS BOR31 TP – 3, Rue Canal Royal de Languedoc – 11150 BRAM, et que le montant des prestations sous-traitées (pose de chainettes pavées, de caniveaux pavés et dalles pierre) s'élève à la somme de 22 795,00 Euros (TVA auto liquidation).

Ce sous-traitant peut bénéficier d'un paiement direct.

(Décision n° 2025-0238)

- De signer le renouvellement de la Convention constitutive du point-justice de la Commune de LIMOUX intervenue en date du 8 Mars 2010 entre la Commune de LIMOUX et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Aude, ayant pour but de définir les obligations réciproques dans le cadre de la mise en place d'un point d'accès au droit.

Etant précisé que cette convention est reconduite pour une période de trois ans.

(Décision n° 2025-0239)

- D'accepter la proposition commerciale établie par la société VIVRE EN BOIS TOULOUSE – 6, Rue Douladoure – Z.I. Thibaud – 31100 TOULOUSE, relative à la fourniture et la livraison de bois (ronds fraisés en pin et poteaux intermédiaires ronds 2 lisses en pin) nécessaire au remplacement de la barrière de l'aire de repos située sur l'Avenue de Catalogne à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 800,40 Euros Hors Taxes

(Décision n° 2025-0240)

- De passer, dans le cadre de Vignobles en Scène qui se déroulera le Samedi 18 Octobre 2025, Allée des Marronniers à LIMOUX, un contrat de prestation de service à l'occasion de la prestation artistique de « Eleven Art & Fact », avec Monsieur Valentin PEREIRA, demeurant Le Magre 11300 FESTES ET SAINT ANDRE, pour un montant de 785 Euros.

(Décision n° 2025-0241)

- De passer, dans le cadre de Vignobles en Scène qui se déroulera le Vendredi 17 Octobre 2025, Allée des Marronniers à LIMOUX, un contrat de prestation de service à l'occasion de la prestation de danses trad', avec Monsieur Michel MONDON, demeurant 25 route de Cuxac 11600 VILLANIERE, pour un montant de 350 Euros.

(Décision n° 2025-0242)

- De passer, dans le cadre de Vignobles en Scène qui se déroulera le Samedi 18 Octobre 2025, Allée des Marronniers à LIMOUX, un contrat de prestation de service à l'occasion de l'animation musicale de « Dj Antho », avec Monsieur Anthony DE ANDRADE, demeurant 3 Impasse de la plaine 11300 LA DIGNE D'AVAIL, pour un montant de 300 Euros.

(Décision n° 2025-0243)

- De signer le Contrat de Maintenance N° 01-072025 relatif à la maintenance corrective et préventive du compresseur installé à la piscine municipale, devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la société AIR KOMPRESSOR – 11, Allée Michel de Montaigne – ZAC des Ramassiers – 31770 COLOMIERS.

Etant précisé dans un premier temps que le cout forfaitaire révisable par intervention est fixé à la somme de 400,00 Euros Hors Taxes ; à laquelle il faut rajouter les éventuelles pièces détachées ainsi que les frais de déplacement et qu'il comprend notamment :

- Le contrôle général de fonctionnement mécanique (vidange du moteur thermique),
- Le contrôle général de fonctionnement électrique,
- Le contrôle général de fonctionnement pneumatique (vidange du moteur compresseur),
- La vérification de l'étanchéité du circuit pneumatique,
- La vérification de fonctionnement au travers des différents indicateurs,
- Le contrôle de fonctionnements des sécurités mises en place,
- La vérification du filtre d'aspiration,
- La vérification de toute la clapetterie et changement si nécessaire,
- La vérification des éléments filtrants, séparateurs,

- La vérification des courroies d'entraînement et des soupapes de sûreté,
- La vérification du système de distribution et de stockage,
- La vérification du bon fonctionnement de la purge automatique,
- L'analyse d'air suivant la norme EN12021NF.

Puis dans un second et dernier temps, que ce Contrat de Maintenance prendra effet à la date de signature des 2 parties pour une durée initiale d'un an, et doit être honoré annuellement par les deux parties.

A l'issue de cette période, il se renouvellera par tacite reconduction d'année en année à chaque échéance annuelle sauf en cas de résiliation effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis d'un mois.

(Décision n° 2025-0244)

- De passer un contrat de prestation de service pour la réalisation de l'exposition, avec Monsieur Charles PEYTAVIE domicilié 27, rue Caraman - 31000 TOULOUSE sous couvert de la SAPIE SCIC SAS dont le siège social se situe 7, rue du Cougaing 11300 LIMOUX, pour un montant de 3000,00 Euros, correspondant aux recherches historiques, à la rédaction de l'exposition et à une conférence autour du thème de l'exposition devant se dérouler le Dimanche 21 Septembre 2025 dans le cadre de la 42^{ème} édition des Journées du Patrimoine.

(Décision n° 2025-0245)

- La proposition commerciale établie par la SARL AUDIO SEPT – PRAE Charles Cros – N° 15, Chemin du Languedoc – 11300 PIEUSSE, relative à la location de matériel de sonorisation et d'éclairage ainsi que les différentes prestations techniques nécessaires dans le cadre des concerts donnés lors de la manifestation « Vendanges en fête LIMOUX 2025 », organisée le Samedi 18 Octobre 2025 Allée des Marronniers, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 966,00 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2025-0246)

- De passer, dans le cadre de Vignobles en Scène qui se déroulera le Dimanche 19 Octobre 2025, Allée des Marronniers à LIMOUX, un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle à l'occasion de la représentation de « 5 fruits et légumes sur scène ! », avec Anim'Passion, représentée par son Gérant, Monsieur Olivier PARRA, sise 40 Avenue Gilbert Brutus 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 550 Euros. (Décision n° 2025-0247)

- De passer, dans le cadre de la manifestation « Octobre Rose » qui se déroulera le Samedi 4 Octobre 2025, Allée des Marronniers à LIMOUX, un contrat de prestation de service à l'occasion de la prestation artistique de « Jongle à la Lune », avec sa Présidente, Madame Laetitia CHOURRE, demeurant Domaine de Fontalès 11290 MONTREAL, pour un montant de 423.25 Euros.

(Décision n° 2025-0248)

- De passer, un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle à l'occasion de la représentation « Cahiers de Doléances, rêves et requêtes populaires », qui se déroulera le Samedi 11 Octobre 2025, salle Louis Costes à LIMOUX avec l'EPCC Les arts de lire – Abbaye médiévale de Lagrasse, représentée par son Directeur, Monsieur Jean-Sébastien STEIL, sise 4 rive gauche 11220 LAGRASSE, pour un montant de 2 162.75 Euros. (Décision n° 2025-0249)

- De passer, dans le cadre de Vignobles en Scène qui se déroulera le Samedi 18 Octobre 2025, Allée des Marronniers à LIMOUX, un contrat d'engagement à l'occasion de la représentation de l'ensemble instrumental « Les Hauts de l'Aude », avec sa Présidente, Madame Sylvie BALLESTRIN, siège social 61 avenue de Cancilla, salle René Pont 11500 QUILLAN, pour un montant de 500 Euros. (Décision n° 2025-0250)

- De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La SARL ART ET RELIURE DE LAUTREC – 5, Rue du Vieux Marc – 34310 QUARANTE, pour des prestations de reliure pour les services administratifs de la Commune de

LIMOUX pour l'année 2025 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 044,48 € Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0251)

- De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : La SAS LIMOUDIS – SUPER U LIMOUX – 59, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX, pour la fourniture de serviettes hygiéniques pour les associations d'utilité publique locales, à savoir les Restos du Cœur et la Croix Rouge, pour l'année 2025 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 423,32 € Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0252)

- De passer, dans le cadre de Vignobles en Scène qui se déroulera le samedi 18 octobre 2025, allée des Marronniers à LIMOUX, un contrat de cession à l'occasion du spectacle de Will BARBER, avec l'Association ATOMES PRODUCTIONS, sise 84 avenue Franklin Roosevelt 11000 CARCASSONNE, représentée par son Directeur Monsieur Stéphane CANO, pour un montant de 4814,80 €.

(Décision n° 2025-0253)

- De signer le renouvellement de la convention de mise à disposition des personnels avec le SIVOM des Eaux du Limouxin à cette décision à compter du 1^{er} Janvier 2026 jusqu'au 30 juin 2026.

(Décision n° 2025-0254)

- La déclaration de sous-traitance présentée par la SAS ROBERT – 22, Rue de la Gare - 11250, titulaire du Lot N° 7 – ELECTRICITE – CFO / CFA, du marché de travaux relatif à la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SCS SOTEL CONCEPT SECURITE – 108, Rue Antoine Becquerel – 11100 NARBONNE et que le montant des prestations sous-traitées (courant faible) s'élève à la somme de 31 131,00 € (TVA auto liquidation).

Ce sous-traitant peut bénéficier d'un paiement direct.

(Décision n° 2025-0255)

- De passer un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Vendredi 17 Octobre 2025 à 19h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, avec Madame Anna JBANOVA, demeurant 1 Allée des Muriers 31700 BLAGNAC, pour un montant de 500 € net.

(Décision n° 2025-0256)

- De passer un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Vendredi 17 Octobre 2025 à 19h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, avec Madame Clara DANCHIN, demeurant 8 Rue Edmond de Planet 31000 TOULOUSE, pour un montant de 500 € net. (Décision n° 2025-0257)

- De passer, dans le cadre de Vignobles en Scène qui se déroulera le Vendredi 17 Octobre 2025, cours de la Maison des Vins, Allée des Marronniers à LIMOUX, un contrat de cession à l'occasion du spectacle de FREZINAT, avec l'Association Los Fasedors de Sons, sise Chemin de Bourges 09100 PAMIERS, représentée par son Président Monsieur, Antonin MOLINA, pour un montant de 990 €.

(Décision n° 2025-0258)

- De passer, dans le cadre de Vignobles en Scène qui se déroulera le Vendredi 17 Octobre 2025, au cinéma l'Elysée à LIMOUX, un contrat de cession à l'occasion du spectacle de BUFA ! BUFA ! avec l'Association Fondation Musicale du Cabardès, sise Mairie 11600 VILLARDONNEL, représentée par son Président Monsieur Didier BABOU, pour un montant de 2 000 €.

(Décision n° 2025-0259)

▪ D'approuver le contrat de prêt de matériel scénique, conclu pour une durée de 6 jours, du 7 au 13 Octobre 2025, avec le Département de l'Aude, représenté par sa chef du Service Culture, Madame Laëtitia D'AMICO, situé Allée Raymond Courrière 11855 CARCASSONNE Cedex 9.
(Décision n° 2025-0260)

▪ De désigner comme titulaire de la consultation après analyse des offres reçues dans le délai imparti : la SARL Aude Literie – 2, Rue de l'Usine – FA – 11260 VAL DU FAY, pour la fourniture de rouleaux de ouate pour les décorations implantées sur la Commune de LIMOUX durant les Fêtes de Noël et du Nouvel An 2025 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 325,00 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2025-0261)

1. Attributions de subventions exceptionnelles.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

2. Attributions de subventions aux Associations Sportives pour la période 2025-2026.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Yves GUIRAUD – Monsieur Christophe BACHERE

3. Attributions de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Madame Caroline MARTY-FONTANET

4. Détermination des dates d'ouverture des commerces le dimanche durant l'année 2026.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Madame Elodie GARCIA

5. Instauration de deux catégories d'aides financières à l'immobilier en faveur des commerçants du centre-ville.

Monsieur Maxime BOT : La proposition va dans le bon sens, mais elle est incomplète. Il faut un plan d'aide pour aider le chiffre d'affaires.

Madame Catherine ABADIE : La question n'est pas seulement au niveau des subventions, mais sur la pratique des clients qui préfèrent les zones commerciales et internet.

Monsieur le Maire : Vous avez raison Madame Abadie. Il faut également rappeler les actions entreprises par la majorité :

- Réinstallation des services publics en centre-ville avec l'ouverture de l'espace Colette Lagoutte, et demain la Maison de la Justice et du Droit ;
- Gratuité des parkings ;
- Création de résidences seniors en centre-ville.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Maxime BOT – Madame Catherine ABADIE

6. Demande de subvention auprès de l'Union Européenne (Programme LEADER) mise en place de QR codes sur des sites patrimoniaux.

Madame Delphine AUTRET-DUPONT : Comptez-vous rajouter d'autres plaques ?

Monsieur Gilbert AUPIN : cela est prévu dans le cadre du développement du projet.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN – Madame Delphine AUTRET-DUPONT

**7. Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025.
Création d'un Ilot de fraîcheur et de revitalisation urbaine Rue Barberouge à LIMOUX.**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

8. Demande de subventions auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde.

VOTE :

Pour : 29
Contre : 4 - Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Monsieur GARRIGUE Frédéric (Procuration à Mme Danièle LUQUET-PAGES), Mr Christophe BACHERE
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Madame Shirley VESCO

9. Demandes de subventions auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE, dans le cadre de l'Organisation des « Concerts à l'Auditorium » 2026

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur François KHOURY

10. Demandes de subventions auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE dans le cadre du Festival NAVA 2026.

VOTE :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 4 - Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Monsieur GARRIGUE Frédéric (Procuration à Mme Danièle LUQUET-PAGES), Mr Christophe BACHERE

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Madame Shirley VESCO

11. Demandes de subventions auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE, dans le cadre de l'Organisation du Festival « Un été à la belle étoile 2025 ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Madame Shirley VESCO

12. Demande de subvention auprès de l'ETAT, dans le cadre de la 24ème Edition de l'Opération « Bonne Conduite ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

13. Demandes Acquisition de la parcelle cadastrée section EO n° 76.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

14. Acquisition pour l'Euro symbolique de parties des parcelles cadastrées sections BW n° 8, BW n° 9, BW n° 10 et BW n° 11.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

15. Avenant « Effacement BT rue de Cougaing et du Palais sur postes GENDARMERIE et SOUS-PREFECTURE » Dossier SYADEN n°23LXPC032.

VOTE :

Pour : 33
Contre :
Abstention :

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

16. Rapport annuel sur la Délégation du Service Public de la production d'Eau Potable – Année 2024.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Albert NADAL

17. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets - Année 2024.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

18. Rapport COVALDEM - Année 2024.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

19. Renouvellement de mise à disposition de personnel communal : Convention Commune de LIMOUX / Communauté de Communes du Limouxin – Affaires Culturelles 2026.

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 - Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE (Procuration à Mr Maxime BOT), Mr Maxime BOT

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

20. Renouvellement de mise à disposition de personnel communal : Convention Commune de LIMOUX / Association Mission Locale Ouest Audois.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

21. Modification du tableau du personnel avec effet au 16 octobre 2025.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANTS : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

22. Décision Modificative N° 2 - Budget Principal

VOTE :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE (Procuration à Mr Maxime BOT), Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 15 Heures 30.

Fait en Mairie, LIMOUX le 15 OCTOBRE 2025

LE MAIRE,

LA SECRETAIRE DE SEANCE



Pierre DURAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'MBACH', written over a horizontal line.

Mme Mélanie BACH